

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-041

SEANCE DU MARDI 2 AVRIL 2024

Le mardi 2 avril 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21
Nombre de Membres présents : 21	Votes Contre : 6
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU (2024-035 à 2024-043), Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Marc NARDI pouvoir à Jean-Jacques BILLARD, Jean-Christophe PELLETIER pouvoir à Daniel DAMMERY, Arnaud Nicolas PLANCHON pouvoir à Eric MAUCORT, Jean-François DAUDIN pouvoir à Jean-Luc DUCHESNE, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ pouvoir à Corinne RUFET.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Marc NARDI, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle LAMBERT

Vote du Budget Primitif 2024

Vu l'article L2311 et l'article R2311-13 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission de la Mairie de Chinon, réunie le 18 mars 2024 ;

Vu la présentation du Rapport d'orientations Budgétaires et le débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 15 février 2024

Monsieur le Maire présente le budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ (6 VOIX CONTRE : Mme BAUDIN et un pouvoir, M. LAPORTE, M. DAVIET, Mme RUFET et un pouvoir) :

Fait à CHINON, le 5 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/04/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.